

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2016 À 20H30

Christian TARANTOLA, Maire, ouvre la séance à 20h35.

Présents : Sefa ARSLAN, André BONNET, Maryse BORNET, Amar BOULASSEL, Maryse CAEL, Jean-Claude CLEMENT, Catherine MEUNIER, Christian TARANTOLA, Dany TISSERANT, Alain WOIRGNY, Jean-Luc XEMAIRE.

Absents excusés : Léa ANTOINE, procuration à Christian TARANTOLA ; Jean-Louis DORMOY.

Secrétaire de séance : Catherine MEUNIER

Ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Décision modificative n° 2, budget communal.
- Proposition de délégation.

1 – Participation financière de la Commune au contrat individuel MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) des agents :

Le Conseil Municipal décide de participer à la couverture de prévoyance de ses agents, à hauteur de 5€ net par mois et par salarié, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Vote : Pour à l'unanimité.

2 – Demande d'effacement de dettes – Budget Eau :

Suite à un dossier de surendettement et une décision (du Tribunal) d'effacement de dette, le Conseil Municipal décide de ne pas admettre en créances éteintes sur le budget Eau (compte 6542) la somme de 195,54€.

Vote : 8 contre, 4 absentions.

3 – Remboursement de sinistres :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Receveur Municipal à encaisser l'indemnité de sinistres de la CIADE (assurance) du 2 juin 2016 : 2 candélabres (rue des Costelles et rue du Colonel Bertin).

Vote : Pour à l'unanimité.

4 – Prolongation de 2 mois du CDD de Monsieur René BOLLE en tant qu'Adjoint Technique de deuxième classe à temps incomplet :

Considérant le surcroît de travail au service technique pour les mois de septembre et octobre 2016, il est décidé de prolonger le contrat de travail de Monsieur René BOLLE de deux mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 octobre 2016.

Vote : Pour à l'unanimité.

5 – Renouvellement de la convention concernant l'occupation des salles communales en contrepartie de la mise à disposition de professeurs de l'école des arts vivants pour les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) :

Actuellement, sur 101 enfants scolarisés, 97 participent aux NAP.

L'école des arts vivants Vallons des Vosges assure 3 interventions (3 heures) par semaine : éveil musical, danse, théâtre.

Il est prévu l'achat d'une mallette d'activités en commun avec La Neuveville-devant-Lépanges. Toutes les animatrices ont suivi la formation aux premiers secours ; elles en sont très satisfaites. Les NAP sont pérennisées pour 3 ans.

Une première convention a été établie entre la Commune et la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges pour l'année scolaire 2014-2015.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de cette convention pour l'année scolaire 2016-2017.

Vote : Pour à l'unanimité.

6 – Convention de fourniture des repas à la cantine passée avec le Centre Ozanam de Cheniménil (période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016) :

Le Centre Ozanam prend de l'importance. L'emploi de produits frais locaux est privilégié.

Le repas revient à 3,55€ (+ 0,60€ de transport assuré par le Centre Ozanam et pris en charge par la commune).

Pour Docelles, environ 40 repas par jour sont livrés.

Le Conseil Municipal décide de renouveler cette convention pour la confection et la livraison des repas de la cantine et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention pour l'année 2016.

Vote : Pour à l'unanimité.

7 – Convention de travaux avec l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) – Requalification phase 3 T – Papeterie LANA :

La requalification phase 3 T, prévue en 2017, correspond au pré-aménagement des espaces extérieurs du site et à la reprise des ouvrages hydrauliques.

Les plaques de la plateforme seront en grès de Senones.

Un petit grillage sera posé pour protéger les vitres des fenêtres du local occupé par l'entreprise DEMACON.

La Commune a obtenu un supplément de 1 500 000€ de l'EPFL.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote : Pour à l'unanimité.

8 – ONF (Office National des Forêts) – Etat d'assiette 2017 – Programme de martelages 2017 :

Le Conseil Municipal demande à l'ONF d'asseoir les coupes telles qu'elles sont définies dans son courrier, soit :

- Régénération de la parcelle n° 15 ;
- Amélioration des parcelles n° 21, 23 et 37 ;
- Ajournement : amélioration de la parcelle n° 19 ;
- Coupe non prévue : emprise HA1.

Il autorise également l'ONF à prendre toute décision utile pour les futures ventes qui découleront de cette programmation.

Vote : Pour à l'unanimité.

9 – Choix du fournisseur pour les portes d'entrée et les rideaux de l'école maternelle et pour l'isolation de la façade Ouest et les volets des logements des écoles au 18 rue du Colonel Bertin :

Monsieur Alain WOIRGNY précise les critères qui ont été définis et retenus pour le choix du fournisseur ; il présente ensuite les différents devis et en fonction de ces critères, il a été retenu :

- L'entreprise MANGEOLLE de Belmont-sur-Buttant pour les 2 portes de l'école maternelle et les volets de la façade ouest ;
- APL d'Epinal pour les rideaux du dortoir et de la salle de jeux de l'école maternelle ;
- BOVE de Saint-Etienne-lès-Remiremont pour l'isolation par l'extérieur de la façade ouest

Vote : Pour à l'unanimité.

10 – Demande de subventions auprès du Conseil Départemental pour les portes d'entrée, les rideaux de l'école maternelle et pour l'isolation de la façade Ouest et les volets des logements des écoles au 18 rue du Colonel Bertin :

Des subventions seront demandées au Conseil Départemental et à EDF.

Vote : Pour à l'unanimité.

11 – DM n° 2, budget communal : (volets et isolation de la façade ouest des logements des écoles + rideaux salle de conseil mairie).

Transfert du compte 2313, opération 137 au compte 2132, opération 137 pour un montant de 16 500€ ; transfert du compte 2315, opération 94 au compte 2184, opération 150 pour un montant de 820€.

Vote : Pour à l'unanimité.

12 – Proposition de délégation :

Après s'être concertés, les Adjoints n'ont pas souhaité remplacer la quatrième Adjointe démissionnaire, Madame Béatrix LETOFFE.

Il est proposé au Conseil de répartir son indemnité entre les trois Conseillers suivants :

- Madame Maryse BORNET pour la gestion des loisirs et animation ;
- Monsieur Jean-Claude CLEMENT pour la gestion des salles et le bon déroulement des manifestations ;
- Madame Catherine MEUNIER pour la Commission Communication, Sécurité et Cadre de Vie.

Vote : Pour à l'unanimité.

13 – Divers :

13.1 – Point sur le rallye :

Monsieur Amar BOULASSEL fait part de quelques incidents bénins (clôture abîmée, sapins dégradés accidentellement,...), vite pris en charge par les organisateurs qui ont un suivi sérieux et diplomate. Une prochaine étape est prévue en 2018.

13.2 – Autres points :

- Le centre aéré aura lieu pendant les vacances de la Toussaint du 20 au 28 octobre 2016 inclus.
- Le Conseil souhaite un bon départ à la nouvelle équipe de l'Amicale des Parents d'Elèves « Les Couleurs du Barba » et lui fait part de son soutien en cas de besoin.
- Le débarras du garage TASSIN a commencé, en vue de créer éventuellement un Club de tir.
- Le rythme des séances de travail va reprendre à une fois par mois.
- Il subsiste le problème de la tyrolienne à régler.
- Monsieur LABOUREL a rappelé Monsieur Sefa ARSLAN pour le projet de parc aventure, mais le montant du devis est trop élevé.
- Maisons fleuries : A voir.
- Une réunion de la Commission Communication est à programmer pour l'agenda 2017.
- Voir pour le panneau qui est par terre dans la forêt située entre Docelles et Xamontarupt.
- Madame Maryse BORNET informe le Conseil que le bénéfice du vide grenier est de 2561,84€ (contre 1901€ l'année dernière et à peu près équivalent il y a 2 ans).